



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 20 février 2020 (18h00)**

**Salle Etable - La Lombardière - DAVEZIEUX**

Membres titulaires	: 57
En exercice	: 57
Membres suppléants	: 23
Présents	: 39 + 1
Votants	: 48
Convocation et affichage	: 14/02/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Edith MANTELIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Eliane COSTE, Alain CRESCINI, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Geneviève FAVERJON, Christian FOREL, Frederic FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Aurélia GEREYS, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORQUE, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Alain ZAHM.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Michel CHAPPAT.

Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Yves FRAYSSE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Aïda BOYER), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Simon PLENET), Alain GEBELIN (pouvoir à Marie-Claire MICHEL), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Alain CRESCINI), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Olivier DE LAGARDE, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Benoit GAUTHIER, Vincent MAYOT, Alain THOMAS, Armand VALLET.

**CC-2020-52 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -  
DÉVELOPPEMENT DURABLE - APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE  
TERRITORIAL (PCAET) D'ANNONAY RHÔNE AGGLO**

***Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD***

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur le territoire. A ce titre, et en application de l'article L229-26 du Code de l'environnement, Annonay Rhône Agglo a l'obligation de réaliser un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

L'élaboration du PCAET d'Annonay Rhône Agglo a été validée en conseil communautaire le 28 septembre 2017. L'élaboration s'est déroulée sur un an et demi, entre le dernier trimestre 2017 et le premier trimestre 2019, dans la continuité et en cohérence avec la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) initiée en 2015.

Le projet de PCAET arrêté le 14 mars 2019 a ensuite fait l'objet de différentes consultations :

- de l'autorité environnementale du 27/03/19 au 27/05/19 (3 mois),

- du président de la région Auvergne-Rhône-Alpes du 22/07/19 au 22/09/19 (2 mois),
- du Préfet de région du 22/07/19 au 22/09/19 (2 mois),
- du public du 23/09/19 au 07/10/19 (15 jours d'information du public suivi d'un mois de consultation).

Le PCAET et son évaluation environnementale ont été amendés suite à ces différentes consultations. Une synthèse des contributions reçues, ainsi que de leur prise en compte dans la version finale du PCAET est annexée.

Annonay Rhône Agglo s'est attachée à mobiliser toutes les parties prenantes pour l'élaboration de cet outil territorial de développement durable et entend poursuivre et consolider ces partenariats pour la mise en œuvre des actions. Le Plan Climat sera mis en œuvre sur une durée de 6 ans (2019-2025), avec une évaluation à mi-parcours.

**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-34,

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 »,

**VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188,

**VU** le décret n° 2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone,

**VU** le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,

**VU** la délibération du Conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo du 28 septembre 2017 relative à la prescription d'élaboration d'un PCAET,

**VU** la délibération du Conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo du 14 mars 2019 relative à l'arrêt du projet de PCAET,

**VU** les éléments constitutifs du projet de PCAET, ci-annexés,

#### DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré,

**Par 47 voix votant pour**

**Et par 1 voix s'abstenant :**  
Denis NEIME

APPROUVE le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), ci-annexé,

DECIDE de poursuivre l'animation territoriale autour du Plan Climat afin de créer une dynamique partagée autour des questions climat-air-énergie et de veiller à la mise en œuvre des actions par Annonay Rhône Agglo et l'ensemble des acteurs du territoire,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, pour prendre toutes décisions se rapportant à ce dossier, dans la limite des inscriptions budgétaires votées en Conseil Communautaire,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/03/2020  
Affiché le : 02/03/2020  
Transmis en sous-préfecture le : 02/03/2020

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du Conseil  
Communautaire

Le Président

Simon PLENET

REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

02 MARS 2020

